

DENSITE DU LIQUIDE 1.5



REGLEMENTATIONS

Mise à jour le 21-03-2022

Stockage d'engrais azotés liquides sur exploitation agricole



(ACE7700 - ACE1300)



- **Réglementations en vigueur** (N'hésitez pas à vous référer aux autorités compétentes de votre région – Mairie, Chambre d'agricultures départementales, Préfecture)

La réglementation en vigueur Le stockage des engrais liquides est soumis au Règlement Sanitaire Départemental (RSD) jusqu'à une capacité totale de 100 m³. Au-delà, le stockage est soumis à la réglementation des Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE). La déclaration se fait en ligne, sur le site <https://www.service-public.fr/>

- **Réalisation d'un bac de rétention**

En cas de fuite, le bac de rétention doit permettre à la fois de récupérer l'engrais et d'éviter une contamination du milieu. Ce bac de rétention est obligatoire pour les stockages d'une capacité totale supérieure à 100m³. Pour une capacité inférieure à 100m³, le bac de rétention peut être imposé par un arrêté départemental (RSD). Par conséquent, il est fortement conseillé pour toute nouvelle installation de stockage. S'il n'y a qu'une cuve, la capacité de rétention doit être au moins égale au volume stocké. Dans le cas de plusieurs cuves, la capacité de rétention doit correspondre à la plus grande des deux valeurs suivantes : **100 % du plus gros réservoir ou 50 % de la contenance totale des réservoirs associés.**

La vanne de vidange doit-être située à l'intérieur du bac de rétention pour capter les écoulements et protégée contre les chocs au remplissage, et la malveillance (cadenas). La cuve doit -être installée éloignée des eaux naturelles et des lieux pouvant créer une pollution.

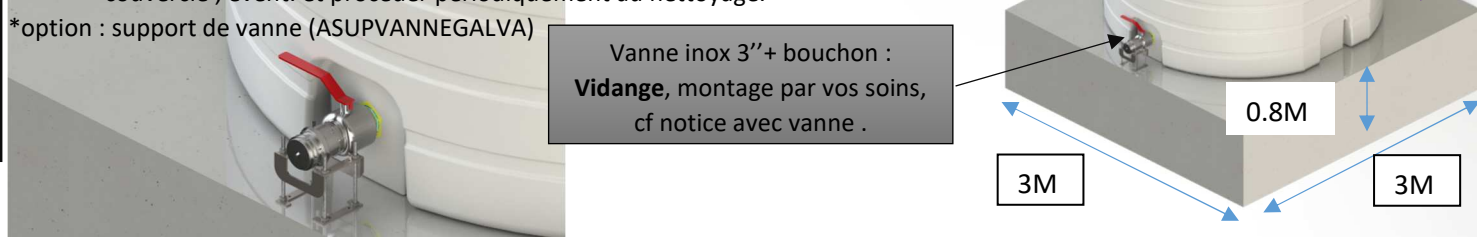
	CE 7700L	CE 13000L	2 CE 13000L : 26000L	4 CE 7700L : 30800L
Dimensions (M)				
Longueur	3.8	3.8	7.6	15.2
Largeur	3.4	3.4	3.4	3.4
Hauteur (muret)	0.60	1.1	0.60	0.6
Exemple de bac rétention				

PRECONISATION DE POSE ET D'UTILISATION :

La cuve doit être posée sur un sol en béton horizontal, lisse et propre, elle ne peut être enterrée.

- **Fondations et Plateforme** : les fondations et la plateforme doivent résister à la charge totale des cuves pleine avec un **engrais liquide de densité 1.5 max**. Cet ensemble doit être réalisé avec du béton armé (Dosage 350kg/m³) pour une cuve, nous considérons une dalle de 3Mx3M épaisseur 0.8M, plus grande que le diamètre de la cuve. Prévoir une pente 2% autour de la cuve vers un puisard pour faciliter les écoulements éventuels et eaux pluviales
- **Murets de rétention** : Hauteur de 1m ou 1.2 max pour faciliter l'accès à l'intérieur, en béton armé avec assemblages d'une ceinture en parties hautes en béton armés.
- **Vidange des eaux pluviales** : la mise en place d'une toiture évite la contrainte des eaux pluviales, sinon il convient d'installer une pompe à vide cave dans un puisard pour une vidange régulières des Eaux pluviales.
- **Étanchéité** : prévoir en enduit intérieur sur les murets et la plateforme hydrofuge et des joints d'étanchéités pour les jonctions
- **Arrimage** : Il est conseillé de maintenir la cuve par 4 sangles (non fournies) aux 4 oreilles qui se situent sur le haut de celle-ci afin qu'elle ne puisse pas basculer par la force du vent lorsque la cuve est vide.
- **Utilisation** : le remplissage se fait par le couvercle situé en haut de la cuve.
- Vous êtes responsable des problèmes qui pourrait détériorés la cuve pendant les opérations de remplissage. La vanne ne doit servir que de vidange et doit reposer sur une cale posée au sol ou un support de vanne* vendu en option .
- **Entretien** : il vous est fortement recommandé de vérifier régulièrement l'état de votre cuve et le bon état de la vanne, bouchon de fermeture de vanne qui est indispensable, couvercle , évent. et procéder périodiquement au nettoyage.

*option : support de vanne (ASUPVANNEGALVA)



ATTENTION ! La garantie de nos produits ne s'applique pas si l'ensemble des préconisations de pose et d'utilisations ne sont pas respectées.